

Nombre de  
Conseillers

En exercice 15

Présents 11

Votants 14

Absents 4

Pouvoirs 3

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-huit novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la Présidence de M. Gaël ALLAIN, Maire.

Etaient présents : M et Mmes G. ALLAIN, C. SAVOI, , C.PARDO, J-F BONIN, F.MALARD, S.CHEVRY, S.BRUN, S.DELAVY, C.GRABIT, C.TIVEDDU ; F.DERREUMAUX  
S.AMOURIQ ; G.CHARVET ; M.BOUMIR ; P.PERSICO

Date de convocation : 21 novembre 2024

Secrétaire de séance : Jean-François BONIN

S.AMOURIQ donne pouvoir à J-F.BONIN  
G.CHARVET donne pouvoir à C.SAVOI  
M.BOUMIR donne pouvoir à S.DELAVY

**RÉVISION DES TARIFS COMMUNAUX**

Délibération N° 53/2024

-- \* --

Monsieur le Maire rappelle les délibérations du 15/12/2014 fixant le tarif des concessions cimetièrè, du 08/12/2020 fixant les tarifs des garages et du 08/12/2023 fixant le prix de la cantine scolaire.

Il explique qu'il conviendrait de réviser ces montants.

Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé du Maire,  
Après en avoir délibéré,

- **FIXE** ainsi qu'il suit le montant des concessions au cimetière, des jardins, garages et cantine à appliquer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 :

Concessions cimetière (tarifs inchangés depuis le 15/12/2014) :

Durées	Emplacements	Achat	Renouvellement
Concession 10 ans	2m <sup>2</sup>	160 €	Renouvellement par période de 10 ans avec une durée maximum de 50 ans 160€ / période de 10 ans (soit 16€/an)
	4m <sup>2</sup>	320 €	
	2m <sup>2</sup> caveau	520 €	
	4m <sup>2</sup> caveau	920 €	
Concession 30 ans	2m <sup>2</sup>	480 €	
	4m <sup>2</sup>	800 €	
	2m <sup>2</sup> caveau	1 000 €	
	4m <sup>2</sup> caveau	1 400 €	
Concession 50 ans	2m <sup>2</sup>	800 €	
	4m <sup>2</sup>	960 €	
	2m <sup>2</sup> caveau	1 160 €	
	4m <sup>2</sup> caveau	1 560 €	
Colombarium	10 ans	300.00 €	Renouvellement par période de 10 ans avec une durée maximum de 50 ans 300€ / période de 10 ans (soit 30€/an)
	30 ans	900.00 €	
	50 ans	1 500.00 €	

Garages (tarifs inchangés depuis le 08/12/2020) :

RN 504 - Cleyzeau	45.00 €
Les Eaux-Noires	45.00 €
Courtioux	45.00 €
Résidence SALLIER - Garage double	65.00 €
Résidence SALLIER - Garage simple	45.00 €

Cantine :

Le conseil d'administration de l'EHPAD La Maison à Soie ayant décidé par délibération d'augmenter le prix unitaire facturé à la Commune concernant les repas de la cantine scolaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, Monsieur le Maire propose en conséquence de réviser le prix de vente des tickets de cantine aux usagers.

1 carnet de cantine (10 tickets)	46.00 €
-------------------------------------	---------

- **AUTORISE** le Maire à émettre les titres de recettes correspondants et dit que les recettes seront imputées aux articles suivants du budget communal :

- 70311 pour les concessions au cimetière,
- 752 pour les locations des garages,
- 7067 pour la cantine scolaire.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Belley.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits et ont signé au registre, les membres présents.

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture et  
publication ou notification

Le 29.11.2024



G. ALLAIN  
Le Maire



Le Maire,  
Gaël ALLAIN

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : REVISION DES TARIFS COMMUNAUX

---

Date de transmission de l'acte : 29/11/2024

Date de réception de l'accusé de  
réception : 29/11/2024

---

Numéro de l'acte : 53-2024 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 001-210104162-20241128-53-2024-DE

---

Date de décision : 28/11/2024

Acte transmis par : Gaël ALLAIN

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.6. Contributions budgétaires